

Rapport de l'hydrogéologue agréé

Jean-Pierre METTETAL
Docteur en Géologie appliquée
Expert agréé par la Cour d'Appel de Besançon

2 chemin des Vareilles 25000 BESANCON
Tél : 81.61.53.55

COMMUNE D'AMATHAY VESIGNEUX

PROTECTION DES CAPTAGES COMMUNAUX

DELIMITATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

RAPPEL :

La commune d'Amathay-Vésigneux alimente en eau une population de 150 habitants, un cheptel de 750 bovins et 210 ovins ainsi qu'une fromagerie.

La consommation en 1994 s'élevait à 27 529 m³, soit une moyenne quotidienne de 75 m³/j avec des pointes d'environ 110 m³/j.

Cette alimentation est assurée essentiellement à partir de la source de Chaudebrigne avec un appont de la source du Vivier.

CONTEXTE MORPHOLOGIQUE ET GEOLOGIQUE

Les deux émergences se manifestent au pied du relief qui domine le village au Sud et qui est la manifestation topographique de la zone plissée dite "Faisceau Salinois".

Cette étroite structure, orientée sensiblement Est-Ouest, sépare le plateau de Levier, au Sud, et le plateau d'Ornans, au Nord, elle forme un écran souterrain qui bloque les écoulements provenant de l'amont ; cette zone plissée est en principe drainée vers la vallée de la Loue, à l'Est (source de la Baume Archée), mais il existe ici une sous-structure géologique particulière constituée par un synclinal de Jurassique Supérieur isolée du vaste aquifère du Jurassique Moyen, par le biais des marnes de l'Oxfordien, et qui va, être drainée vers le Nord.

Ces deux sources sont donc issues du même système aquifère, assez bien délimité par l'affleurement des marnes oxfordiennes au Sud et à l'Ouest, et par le chevauchement au Nord sur les terrains du Crétacé.

LES PERIMETRES DE PROTECTION

Source de Chaudebrigne

Elle est située à 1 500 m au S.W. du village et à 500 m des dernières habitations ; elle est captée au pied d'un coteau boisé.

Périmètre immédiat :

Le captage est en bon état, il est protégé par une clôture qui délimite la parcelle 27 d'une surface d'environ 10 ares ; ce terrain sera conservé comme périmètre immédiat, la clôture sera rénovée ainsi que le portail qui sera équipé d'un cadenas ; si cela n'est déjà fait, cette parcelle sera acquise par la commune et aucune activité n'y sera tolérée, elle sera régulièrement débroussaillée.

Périmètre rapproché :

Il couvrira l'ensemble du bassin versant estimé, à savoir, les parcelles suivantes : 22 à 30 section C ; 1-2-4-5-6-10-12-13-14 section ZI ; 142 à 148-150 à 167-447-461-462-173 à 176 section B3.

Ces parcelles sont actuellement occupées soit par des pâtures, soit par de la forêt, elles devront conserver leur vocation initiale ; la seule contrainte à l'exploitation des terrains agricoles sera l'interdiction d'épandage des purins, lisiers et boues de station d'épuration. Pour ce qui est de l'exploitation forestière, seront interdits : le travail du sol et l'utilisation de produits phyto-sanitaires.

Toutes les autres activités seront interdites y compris la construction de nouveaux bâtiments.

Source du Vivier

Périmètre immédiat :

La source du Vivier se situe également au pied d'un relief boisé ; le captage, construit en maçonnerie, est dans un état de dégradation préoccupant : les pierres sont disjointes, la porte est béante et les eaux de ruissellement issues de la source voisine y pénètrent abondamment ; des travaux seront indispensables à la conservation de ce captage, il sera impératif d'assurer l'étanchéité de l'ouvrage, de jointoyer la maçonnerie, d'aveugler l'accès actuel ce qui nécessitera de créer un nouvel accès en partie supérieure et de construire un trop plein avec rejet à l'aval.

Le périmètre immédiat sera constitué par la parcelle 68 d'une superficie d'environ 6 ares, propriété communale ; cette parcelle sera clôturée et régulièrement entretenue, aucune activité n'y sera tolérée.

Périmètre rapproché :

Il couvrira également l'ensemble du bassin versant, soit les parcelles : 49 à 58 section C ; 1 à 52-456-457- 488-489 section B1 ; 85-86 section ZH.

Les prescriptions y seront identiques à celles prévues pour le périmètre de Chaudebrigne.

QUALITE DES EAUX CAPTEES

Ces sources d'origine karstique sont classiquement contaminées au niveau bactériologique ; les paramètres physico-chimiques sont conformes à la réglementation.

Le bilan bactériologique 91-92-93 indique 0 % d'analyses non conformes, ce qui implique un traitement efficace ; toutefois, on note en 1995 de mauvais résultats à la suite d'un dysfonctionnement de l'unité de stérilisation ; ce problème a semble-t-il été réglé.

Besançon, le 10.07.1996

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yvette H.", is positioned below the date. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line extending from the end of the "H" towards the left.

